



La reproduction de l'amendement constitutionnel dans le journal officiel Le Moniteur a été retardée en raison d'une erreur dans l'article 137, a indiqué le président du Sénat de la république intervenant sur les ondes d'une radio de la capitale.

Le sénateur Desras dit avoir formulé la requête au président de la République juste avant son départ le 20 juin dernier pour le sommet des Nations-Unis au Brésil.

M. Desras a aussi envoyé une correspondance au Premier ministre Lamothe, réclamant l'ajout d'un erratum dans l'article 137 qui traite de la désignation d'un Premier ministre par le chef de l'Etat sans la ratification du choix par la chambre des députés et le Sénat de la République.

« En bons avant-gardistes, les sénateurs Steven Benoit et Jean Baptiste Bien- Aimé ont bel et bien eu raison dans leurs remarques. Une phrase a été omise dans l'article 137 de la version amendée de la constitution relative au choix et à la ratification du Premier Ministre », a affirmé le sénateur Desras jeudi sur les ondes de Radio Vision 2000.